

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-624

présenté par

Mme Brunet, Mme Rixain, Mme Couillard, Mme Le Feur, Mme Ballet-Blu, M. Vignal, M. Testé,
Mme Le Peih, Mme Sage, M. El Guerrab, Mme Josso, Mme Provendier et Mme Vanceunebrock

ARTICLE 55**Mission « Investissements d'avenir »**

Après le mot :

« croissance »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« et la résilience de l'économie, accélérer la transition écologique et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que les projets financés dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA) concourent notamment à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes persistent, sous de multiples formes, en France : concentration des femmes dans quelques filières professionnelles, difficultés d'accès à l'emploi et aux postes à responsabilités, écarts de rémunération toujours importants, très forte proportion de femmes parmi les temps partiels. Être une femme reste le premier facteur d'inégalités dans l'environnement professionnel.

Il s'agit d'un signal fort : l'égalité entre les femmes et les hommes constituera désormais un objectif suivi par les projets financés.